Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Version d'août 2026

Plan Communal de Sauvegarde

Support IRMA

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Classeur « Cellule Sécurité »

MILIZAC GUIPRONVEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Mises à jour

Date	Objet de la modification	Pages concernées
08/2026	Création du Document	Toutes

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

0 Sommaire

1 Fiches Missions

Responsable Cellule Sécurité
Cellule Sécurité
Référent Mairie auprès des sapeurs-pompiers

2 Procédures

Alerte et information de la population
Zone de posée hélico

3 Annexes

Recensement des évacués
Information transport de matières dangereuses
Itinéraire d'alerte

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Fiches missions

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

MISSIONS GENERALES DU RESPONSABLE

1. Se rendre au Poste de Commandement Communal ;
2. Mettre en place la cellule sécurité ;
3. Identifier et proposer les actions liées aux objectifs de la cellule ;
4. Demander à la cellule la mise en œuvre des actions ;
5. Coordonner les actions de la cellule ;
6. Rendre compte régulièrement de la situation au Responsable des Actions Communales et à la main courante ;
7. Anticiper les besoins à venir.

OBJECTIFS DE LA CELLULE

1. Evaluer la situation sur le terrain ;
2. Surveiller l'évolution de l'évènement ;
3. Assurer la liaison avec les services de secours sur le terrain ;
4. Définir les périmètres de sécurité ;
5. Assurer l'alerte de la population *(ensemble mobile d'alerte, porte à porte, etc.)* ;
6. Organiser l'évacuation sur demande du DOS ou du RAC.

LIEU	Poste de Commandement Communal – cellule sécurité.
MATERIEL A DISPOSITION	- Fiches relatives à la **cellule sécurité, bandeau orange**. - Moyen de communication avec la cellule de terrain (téléphones ou radios).
CONSIGNES PARTICULIERES	- Rester en permanence au Poste de Commandement Communal ; - Assurer une liaison permanente avec le(s) agent(s) terrain de la cellule; - Faire des points de situation réguliers avec le Responsable des Actions Communales.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

LISTE DES CONTRÔLES A EFFECTUER POUR LE CHEF DE CELLULE

- Récupérer les fiches et le matériel de la cellule *(**documents liés à la sécurité, bandeau orange**).*
- Mettre en place la cellule à l'emplacement prévu sur les plans des Postes de Commandement Communaux.
- Mettre en place une personne de la cellule auprès des services de secours *(sapeurs-pompiers, gendarmerie)*.
- Évaluer l'impact de l'évènement *(secteur, population, établissements, autres enjeux…).*
- Désigner le(s) membre(s) de la cellule qui se rendront sur le terrain, identifier le nombre de personnes nécessaires.
- Identifier les moyens de communication avec chaque membre de la cellule sur le terrain :
- téléphone portable, radio…
- Alerter la population, en lien avec la cellule communication *(haut-parleur, porte à porte,…).*
- Evacuer la population, suivant les décisions communiquées.
- Sécuriser la zone *(interdiction d'accès, mise en place de déviations,…).*
- Identifier les besoins matériels pour répondre aux actions engagées.
- Coordonner les actions relatives à la cellule.
- Informations régulières avec les membres de la cellule sur le terrain ainsi qu'avec le Responsable des Actions Communales.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

MISSIONS DE LA CELLULE

EVALUER LES RISQUES	ASSURER LA SECURITE
Evaluer la situation sur le terrain ; Apporter les éléments de connaissance du territoire pour quantifier les moyens nécessaires à l'action ; Surveiller l'évolution de l'évènement ; Assurer la liaison avec les services de secours sur le terrain.	Définir les périmètres de sécurité ; Assurer l'alerte de la population ; Organiser l'évacuation sur demande du DOS ou du RAC ; Anticiper les besoins à venir ; Sécuriser les zones sinistrées ou menacées.

ROLE	Evaluer la situation sur le terrain et assurer la sécurité de la population.
EFFECTIFS	- Variable selon l'ampleur du phénomène ; - Privilégier dans la mesure du possible les binômes.
LIEU	Poste de Commandement Communal – cellule sécurité.
MATERIEL A DISPOSITION	- Fiches relatives à la **cellule évaluation et sécurité, bandeau orange** ; - Gilets/chasubles ; - Moyens de communication avec le chef de cellule ; - De la rubalise / du scotch adhésif de couleur ; - Des plans de la commune et des réseaux ; - Mégaphone et éventuellement véhicule équipé d'un ensemble mobile d'alerte ; - Des lampes torches (avec piles) et frontales ; - Des stylos, feuilles, crayons de papiers et plaquette dure ; - Une radio.
CONSIGNES PARTICULIERES	- Rester auprès des services de secours afin de remonter les informations au responsable de la cellule (tant que la situation le permet) ; - Mettre un gilet pour être identifiable sur le terrain ; - Tester les radios et téléphones avant de partir sur le terrain ; - Rester en liaison permanente avec le chef de cellule.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

LISTE DES CONTRÔLES A EFFECTUER POUR LA CELLULE SECURITE

- Récupérer les fiches et le matériel de la cellule *(**documents liés à la sécurité, bandeau orange**).*
- Mettre en place une personne de la cellule auprès des services de secours (sapeurs-pompiers, gendarmerie).
- Évaluer l'impact de l'évènement (secteur, population, établissements, autres enjeux…).
- Alerter la population (haut-parleur, porte à porte,…).
- Evacuer la population, suivant les décisions communiquées.
- Sécuriser la zone (interdiction d'accès, mise en place de déviations,…).
- Faire des points réguliers avec le chef de cellule en mairie.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

MISSIONS DU RÉFÉRENT

ÊTRE LE RELAI DE LA COMMUNE AUPRES DES SERVICES DE SECOURS	FAIRE REMONTER LES INFORMATIONS
Apporter au PCO les éléments utiles aux interventions de secours (connaissance des enjeux d'un secteur, connaissance des réseaux,…).	Faire remonter au PCC les informations des services de secours ; Faire remonter au PCC les besoins des sapeurs-pompiers sur le terrain ; Faire remonter les informations du PCC aux services de secours.

ROLE	Effectuer le lien entre le poste de commandement communal en mairie et les services de secours sur place, dans l'hypothèse où le DOS n'assure pas ce lien.
EFFECTIFS	1 seule personne
LIEU	S'il est engagé sur le terrain, le référent « services de secours » doit rester en permanence auprès du COS ou à un endroit auquel le COS pourra le trouver.
MATERIEL A DISPOSITION	→ Gilet marqué avec le nom de la commune ; → Une radio ; → Plans (cadastre, réseaux,…) du classeur « Risques »
CONSIGNES PARTICULIERES	→ Se faire rapidement identifier comme référent mairie auprès du COS ; → Rester en permanence à proximité du COS ; → Assurer une liaison avec le **responsable de la cellule sécurité** en mairie ; → Faire régulièrement des points avec le **responsable de la cellule sécurité** en mairie ; → la main courante de manière à vérifier le bon déroulement des actions.

** **A savoir** : **le PCO** (Poste de Commandement Opérationnel) est situé sur le terrain au plus près du sinistre, en dehors du périmètre à risque ou à la caserne la plus proche si elle est à proximité du sinistre. L'objectif du PCO est de coordonner toutes les actions des acteurs « terrain ».*
*On retrouve au sein du PCO le **COS** (Commandant des Opérations de Secours) : dans la majorité des cas il s'agit d'un officier de sapeur-pompier qui porte un gilet jaune fluo avec indiqué COS sur le gilet. Il peut parfois s'agir d'un officier de gendarmerie sur des recherches de personnes disparues ou menaces diverses. Le COS coordonne les actions « terrain » avec les autres services (services d'urgence, services de l'état, …).*

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

LISTE DES CONTRÔLES A EFFECTUER POUR LA CELLULE SECURITE
○ Le DOS a demandé qu'un référent Mairie se rende auprès du COS
○ Récupérer un gilet « Mairie »
○ Récupérer les cartes du classeur « Risques »
○ Récupérer une radio
○ Identifier l'emplacement du PCO / du COS
○ Faire un point de situation avec le COS lors de l'arrivée sur les lieux
○ Etablir la liaison avec le PCC
○ Faire des points de situation réguliers avec le responsable de la cellule sécurité

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Procédures

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

OBJECTIFS DE L'INFORMATION ET L'ALERTE DE LA POPULATION :

Informer la population de la survenance d'un risque	Informer la population, diffuser des consignes et éviter un effet de panique. Eviter les appels en masse à la Mairie et de rester sur une situation maîtrisée. De plus une population informée est une population qui est plus à même de réagir rapidement aux consignes qui lui sont divulguées.
Alerte de la population	Alerter la population lors d'une phase d'évacuation ou d'un évènement de grande ampleur sur le territoire communal. Cela permet de diminuer l'impact d'un événement en déplaçant les enjeux (humains notamment) en dehors des zones à risques et de les mettre à l'abri pour un temps donné.

COMMENT ALERTER SUR NOTRE COMMUNE ?

ATTENTION : en cas d'événement, risque de saturation des réseaux de téléphonie mobile !

SUR NOTRE COMMUNE, LES PRINCIPAUX MOYENS D'ALERTE ENVISAGES SONT :	
Système automatisé d'appel ou de sms en masse	Système dédié à l'alerte, utilisable depuis un téléphone ou internet (intramuros)
Ensembles mobiles de diffusion d'alerte (EMA)	Ce moyen permet de faire passer l'alerte sur toute la commune par le biais de véhicules équipés de haut-parleurs. Nous disposons sur la commune de : • 1 EMA principal, le véhicule de police municipale ; • ..... EMA secondaires, les véhicules légers accompagnés d'un mégaphone.
Porte à porte	S'appuyer sur des volontaires pour diffuser un message en porte à porte.
Site internet de la Mairie	Utiliser le site internet de la mairie afin de diffuser un message d'alerte ou des consignes.
Médias et application SAIP	Le maire peut solliciter le préfet qui pourra : - diffuser un message d'alerte via FR-Alert (notification et signal sonore sur téléphone mobile, même si le mobile est en mode silencieux) ; - diffuser vers les médias. ,

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PROCEDURE D'ALERTE VIA SYSTEME D'APPEL OU DE SMS EN MASSE

1) Intramuros

IntraMuros

https://appli-intramuros.fr/

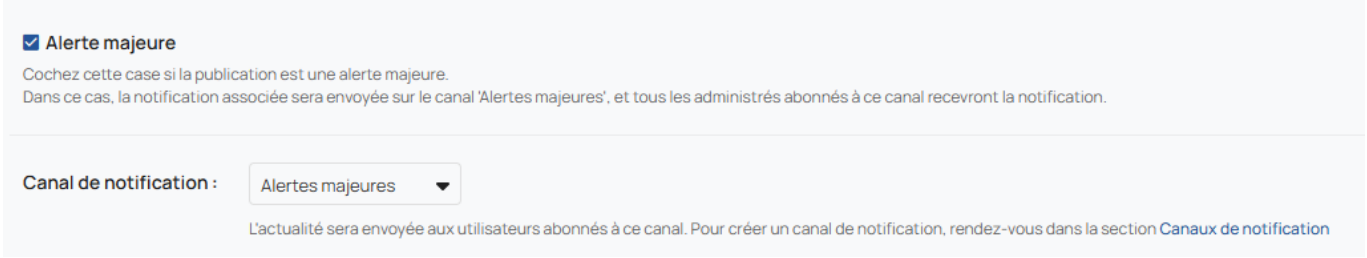

A titre d'exemple, lors de la tempête Ciaran le 2 novembre 2024, 799 personnes ont vu le message d'information diffusé par la commune (information communales complémentaires au message préfectoral par SIAP).

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

2) FR-Alert

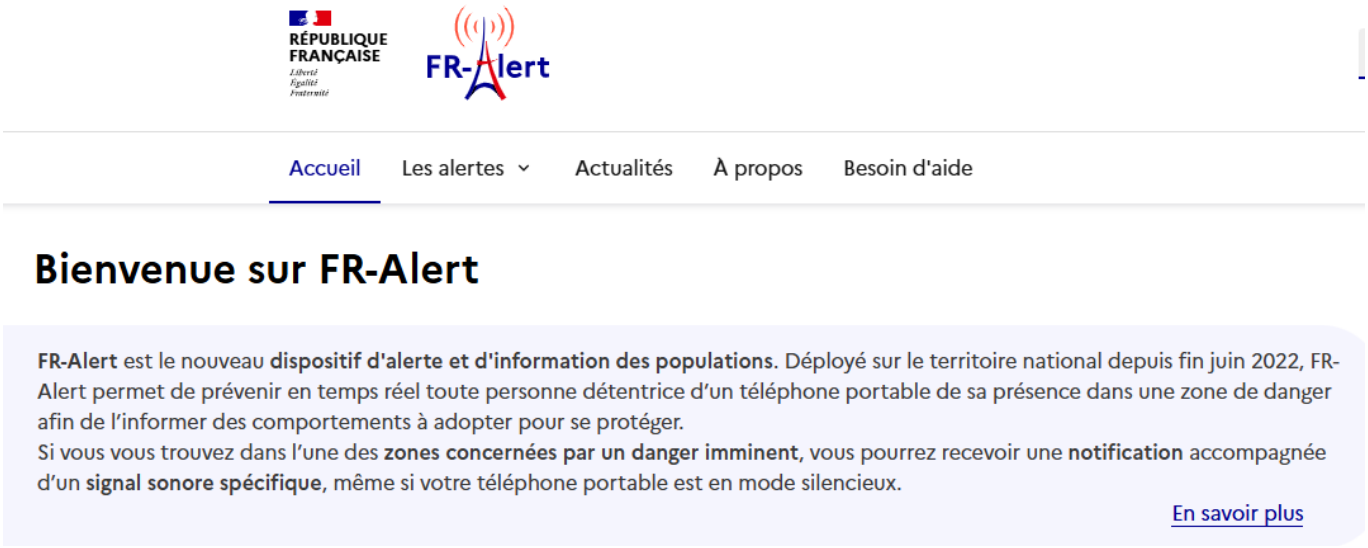

A la demande du DOS, le préfet peut donc relayer une alerte majeure communal, s'il l'estime justifiée.

PROCEDURE D'ALERTE VIA APPLICATION SMARTPHONE « FR-Alert »	
Contacter la préfecture	Téléphone : 02 90 77 20 00
Rédiger le message à diffuser	Message d'alerte via cellule communication
Demander à la préfecture de diffuser un message via l'application smartphone « SAIP »	Expliquer la situation
Après validation de la préfecture, communiquer un message à diffuser	Message d'alerte via cellule communication
Contrôler le bon fonctionnement de l'application	Vérifier sur l'application le fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PROCEDURE D'ALERTE VIA ENSEMBLES MOBILES D'ALERTES

Dès l'ordre de diffusion de l'alerte (ou d'information) **donné par le directeur des opérations de secours ou le responsable des actions communales, le responsable de la cellule sécurité effectuera les actions suivantes dans l'ordre indiqué**

☐	Contacter la cellule communication afin qu'elle réalise le message à diffuser, qu'elle imprimera en plusieurs exemplaires (une dizaine par véhicule) et fournira aux agents lors de leur passage en Mairie.
☐	Des binômes seront réalisés (agents de la cellule ou bénévoles) afin de disposer dans chaque véhicule d'un conducteur et d'un « orateur » chargé de diffuser le message vocal via le haut-parleur/mégaphone.
☐	En relation avec la cellule logistique, les binômes seront affectés chacun à un véhicule identifiés comme EMA principal ou secondaire : • EMA principal : le véhicule de police municipale équipé d'un haut-parleur à demeure (***double de clef à déposer dans malle PCS)*** ; • EMA secondaire : un autre véhicule de petit gabarit idéalement ainsi qu'un mégaphone (***à équiper si possible***). ➢ **Voir classeur cellule logistique pour les véhicules disponibles**
☐	Les agents se rendront sur ordre aux services techniques afin de récupérer les véhicules pour l'alerte. ➢ **Annexes / Accès aux bâtiments communaux** ➢ **Annexes / Accès aux véhicules communaux**
☐	Les agents se rendront ensuite à la Mairie, avec le véhicule afin de récupérer le message à diffuser et un itinéraire d'alerte : **Annexes / Itinéraires d'alerte.**
☐	Une fois le message d'alerte et l'itinéraire reçus, les véhicules partiront pour réaliser leur mission. Ils veilleront à informer le responsable de la cellule sécurité de leur départ.
Consignes à respecter pour les agents	Un arrêt sera marqué sur des emplacements précis (identifiés par une croix sur la cartographie) par chaque véhicule, afin de diffuser le **message complet**, **3 fois de suite**. Le véhicule reprendra son itinéraire à la fin de la diffusion. L'agent chargé de diffuser le message s'exprimera de façon la plus claire, audible et compréhensible. Il s'assurera que son débit de parole n'est ni trop important, ni trop lent. Les véhicules circuleront à une vitesse réglementaire en ville, tous feux allumés et feux de détresses.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PROCEDURE D'ALERTE VIA PORTE A PORTE

La procédure d'alerte en porte à porte est une mesure pouvant venir compléter l'alerte via ensemble mobile d'alerte. Elle est cependant à utiliser en dernier recours car nécessite beaucoup de moyens et est peu efficace.

Dès l'ordre de diffusion de l'alerte (ou d'information) **donné par le directeur des opérations de secours ou le responsable des actions communales, le responsable de la cellule sécurité effectuera les actions suivantes dans l'ordre indiqué**

☐	Contacter la cellule communication afin qu'elle réalise le message à diffuser qu'elle imprimera en plusieurs exemplaires (une trentaine par agent) et fournira aux agents lors de leur passage en Mairie.
☐	Les agents (ou bénévoles) disponibles pour réaliser de l'alerte en porte à porte se rendront à la Mairie.
☐	Des équipes d'agents (minimum 2 – maximum en fonction de la capacité du véhicule) seront envoyés sur un quartier précis et défini afin d'alerter celui-ci.
☐	Dès la réception du message d'alerte à diffuser, les agents partiront avec un véhicule ou à pied si le quartier à alerter est suffisamment proche du Poste de Commandement afin de réaliser l'alerte en porte à porte (il est possible d'imprimer une carte de situation de la commune afin d'aider les agents à s'orienter).
Consignes à respecter pour les agents	Les agents chargés de diffuser le message sonneront chez chacune des habitations du quartier et s'assureront d'alerter le maximum de personnes possibles en diffusant les documents dont ils disposent. Ils s'assureront également de ne pas générer un mouvement de panique Les agents seront joignables via téléphone ou radio et surveilleront l'évolution de l'évènement. Les agents ne se mettront pas en danger lors de l'alerte.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PROCEDURE D'ALERTE VIA SITE INTERNET DE LA MAIRIE

SE CONNECTER SUR LE SITE

☐	Se rendre sur le site internet de la Mairie : https://milizac-guipronvel.bzh/
☐	Descendre la page jusqu'en bas afin de voir apparaître « Administration »
☐	Cliquez sur « Administration »
☐	Rentrez les informations suivantes : *Identifiant :* **xxxx** *Mot de passe :* **xxxx**

CREER ET EDITER L'INFORMATION

☐	Cliquez sur « Actualité et agenda » dans le menu de droite 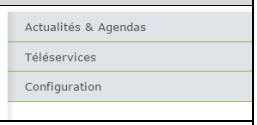
☐	Sélectionnez « Actualités »
☐	Dans le menu en haut à gauche sélectionnez « Créer une nouvelle fiche »
☐	Inscrivez le titre en commençant par « Alerte et information Mairie »
☐	Sélectionnez le type d'actualité : municipale
☐	Dans la partie « Résumé », recopiez « Alerte et information Mairie »
☐	Ecrivez ensuite votre message dans la partie « Description » : vous appuyer sur le message d'alerte rédigé par la cellule communication
☐	Ajoutez au besoin une image dans la partie « Visuel » en cliquant sur « Parcourir »
☐	Un menu s'ouvre alors, cliquez en haut à gauche sur « Choisissez un fichier » et allez sélectionner votre image, validez en appuyant sur « Ouvrir »

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

☐	Précisez un libellé pour l'image (ex : carte du risque inondation...)
☐	Cliquez ensuite sur « Ajouter dans l'album », après un temps d'attente la photo apparaitra
☐	Validez le tout en cliquant sur « Sélectionner »
☐	Ajoutez au besoin un document dans la partie « Document » en cliquant sur « Parcourir »
☐	Un menu s'ouvre alors, cliquez en haut à gauche sur « Choisissez un fichier » et allez sélectionner votre document, validez en appuyant sur « Ouvrir »
☐	Précisez un libellé pour le document (ex : message d'alerte, fiche évènement inondation...)
☐	Cliquez ensuite sur « Ajouter dans l'album », après un temps d'attente le document apparaitra 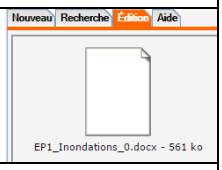
☐	Validez le tout en cliquant sur « Sélectionner »
☐	Une fois les modifications terminées, validez le tout en cliquant sur « Enregistrer » tout en haut de la page
☐	Revenez sur la page « Actualité » en cliquant sur « Actualité »
☐	Cochez la case située à gauche de la fiche créée 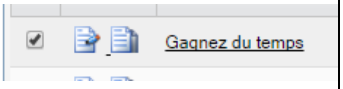
☐	Cliquez sur « publier » en bas à droite de la liste des fiches
☐	Votre fiche est à présent visible sur le site de la Mairie

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PROCEDURE D'ALERTE VIA MEDIAS	
Contacter la préfecture	Téléphone : 02 90 77 20 00
Rédiger le message à diffuser	Message d'alerte via cellule communication
Demander à la préfecture de diffuser un message via les radios	Expliquer la situation
Après validation de la préfecture, communiquer un message à diffuser	
Ecouter la radio pour vérifier la bonne communication du message	Ecouter les radios aux fréquences suivantes : Ici Breizh Izel : 99.3 FM France Inter : 88.3 FM France Info : 105.5 FM
Avertir la population de la diffusion d'information via les radios	Donner les consignes via les messages d'alerte

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Zone de posée hélico

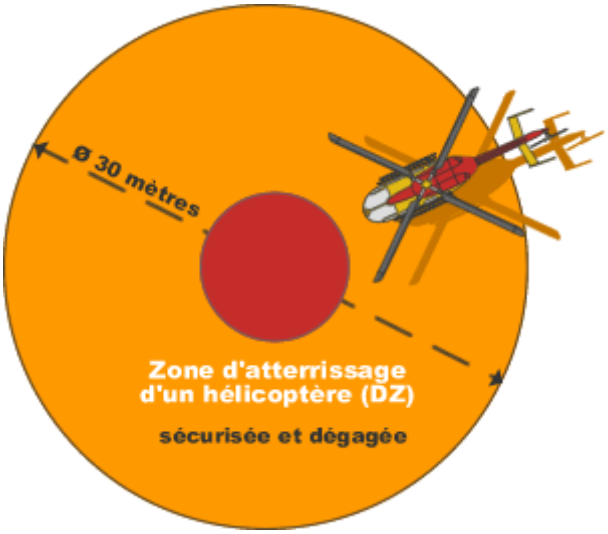

Une zone de posée pour hélico est un **SITE DE POSE EXCEPTIONNEL ET TEMPORAIRE**

ⓘ *Même en cas d'utilisation fréquente, ne pas marquer de H au sol :*

Il ne s'agirait alors plus d'un lieu de pose exceptionnel et d'autres normes d'aménagement et d'équipement entreraient en vigueur.

Mission	Préparer le terrain avant l'arrivée d'un hélicoptère.		
Lieux pouvant faire office de DZ	*Nom*	*Coordonnées GPS (degrés / minutes / secondes)*	
	Stade de football de Pen a Guear (Milizac)	Latitude : 48°27'43.9"N	Longitude : 4°33'43.2"O
	Stade de football du Tollan (Guipronvel)	Latitude : 48°29'18.2 N	Longitude : 4°34'05.7"O

DEMARCHE

☐ Enlever tout objet susceptible de s'envoler ;

☐ Circonstances particulières :

- terrain enneigé : tasser la neige et aplanir la surface ;
- terrain poussiéreux : arroser le sol (fixe les particules volatiles) ;
- intervention nocturne : éclairer le stade et signaler au COS tout obstacle à proximité qui pourrait ne pas être vu par le pilote.

☐ Sur demande des autorités, aider à établir un cordon de sécurité autour de la zone ;

☐ Maintenir l'aire de poser libre jusqu'à la fin des opérations de secours.

⚠

Ne jamais approcher un hélicoptère posé avec rotors tournants par l'arrière.

Sous un hélicoptère, le souffle correspond à un vent de 70 km/h.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

PEN AR GUEAR (Milizac)

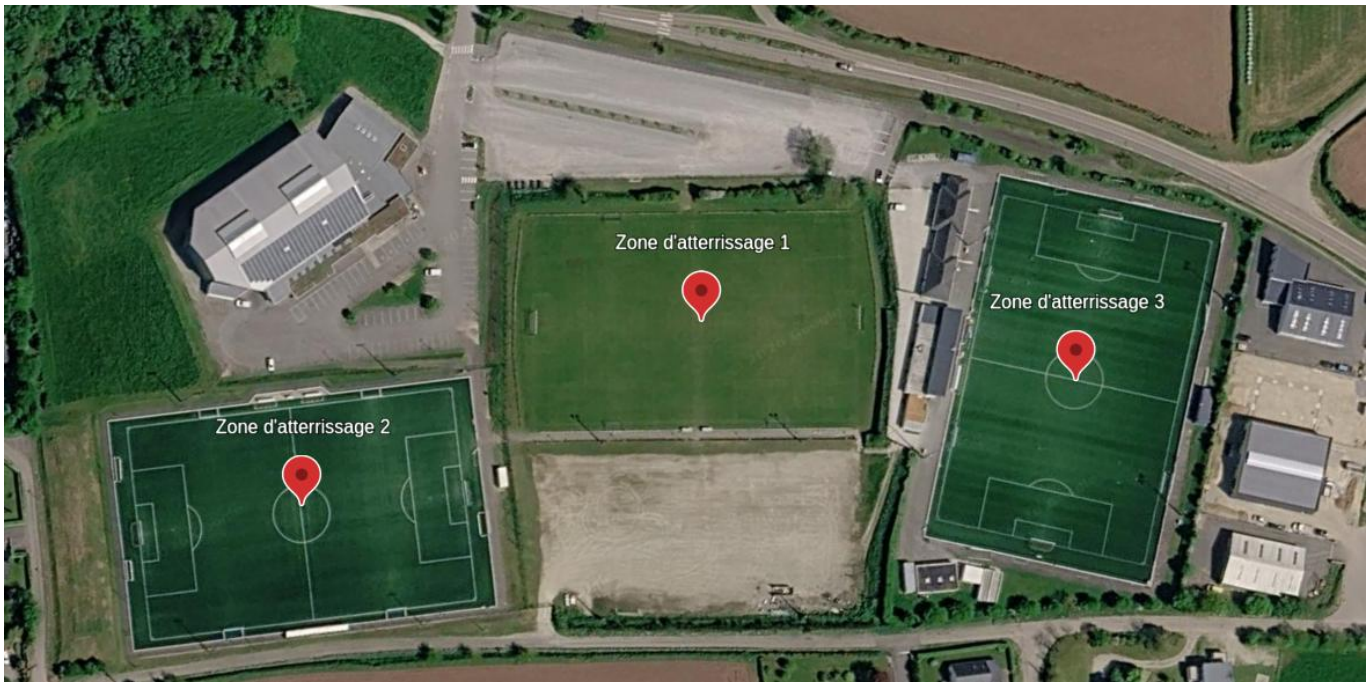

TOLLAN (Guipronvel)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Annexes

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Recensement des évacués

Secteur concerné :

Liste établie par :

Présence des services de secours lors de l'évacuation :

☐ Non ☐ Sapeurs-pompiers ☐ Gendarmerie

Nom et prénom	Adresse	N° où être joint dans les heures à venir	Evacue par ses propres moyens	Pris en charge par la mairie	Pris en charge par les secours	Destination
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	
			☐	☐	☐	

En cas de refus d'évacuation, indiquer « refus d'évacuation » dans la case destination !

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

La signalisation de transport de matière dangereuse apparaît à l'avant du véhicule, mais également sur les côtés et à l'arrière sous la forme de plaques signalétiques (codes danger et symboles danger).

Chaque citerne / cuve comportant un produit spécifique est clairement identifiée.

Signalisation des risques TMD :

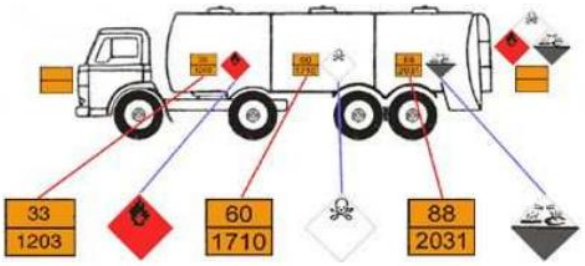

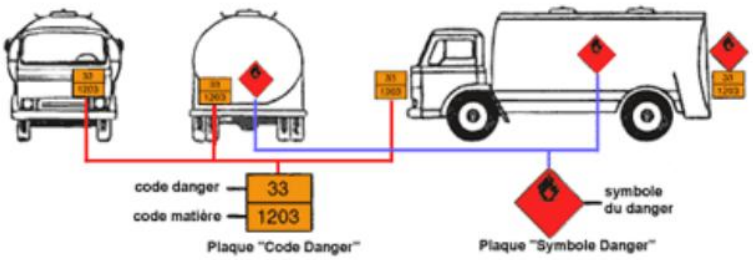

Le contenu des plaques signalétiques :

La plaque signalétique du code de danger :

- Elle est vierge lorsque les marchandises sont emballées (véhicule non citerne) →

- Elle est codifiée lorsqu'il s'agit d'un réservoir citerne

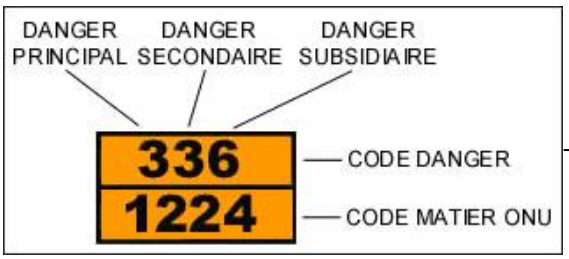

Codification du danger →

N°	danger principal
0	
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

Chiffres du dessous = code matière → information à communiquer aux services de secours si vous êtes témoin d'un accident

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

La plaque signalétique du symbole de danger :

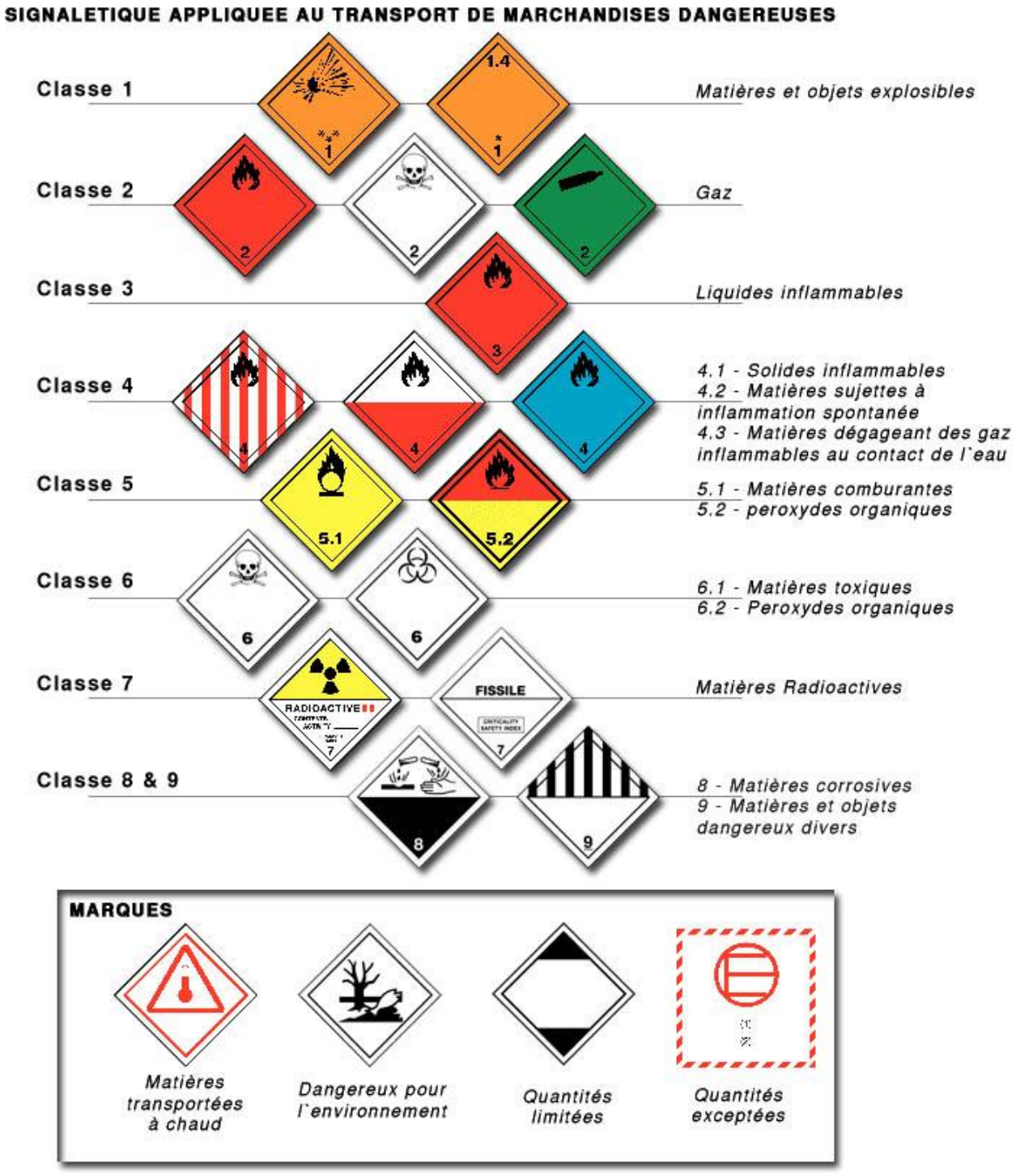

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

En plus du dessin, en bas du pictogramme, au niveau de la pointe du losange, figurent des chiffres indiquant la classe de danger :

Classe	*Définitions*	*Exemples*	*Risque principal*
1	Matières et objets explosibles	Détonateurs, explosifs de mine, dynamite,	Explosivité
2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression	Azote, CO2, oxygène, butane, chlore, ammoniac, aérosols, …	Etat gazeux
3	Matières liquides inflammables	Essences, alcools, gazole, solvants, …	Inflammabilité
4.1	Matières solides inflammables	Soufre, naphtalène, …	Inflammabilité
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	Phosphore blanc fondu, charbon actif, …	
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Sodium, carbure de calcium, lithium, …	
5.1	Matières comburantes	Peroxyde d'hydrogène, chlorate de potassium, engrais au nitrate d'ammonium,	Inflammabilité
5.2	Peroxydes organiques	Hydroperoxyde de cumyle, …	
6.1	Matières toxiques	Aniline, nitrobenzène, trichloréthène, pesticides, ….	Toxicité
6.2	Matières infectieuses	Déchets d'hôpitaux, solutions contenant des micro-organismes, …	
7	Matières radioactives	Uranium, …	Radioactivité
8	Matières corrosives	Acide chlorhydrique, soude caustique, acide sulfurique, …	Corrosivité
9	Matières et objets dangereux divers	Amiante, produits chauds (bitumes, métaux en fusion, …) PCB, PCT, ….	Toxicité, température, divers

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260915-260915_7-AU

Définir un itinéraire d'alerte le cas échéant si répartition entre équipes d'alerte pour éviter les zones non informées (se coordonner avec responsable cartographie)